



Ref : Cir 020/22

Année scolaire 2022 - 2023

Chers Parents des élèves de la Toute Petite Section (Garderie),

Vous êtes priés de respecter les directives suivantes:

- 1- HORAIRE** : de 7h00 à 2h30 (Venir S.V.P avant 8h00)
- 2- TENUE** : L'uniforme scolaire est de rigueur avec l'étiquette **portant le nom de l'enfant**. Anoraks et pulls doivent avoir de larges attaches. Vous déposerez à l'école (à la rentrée) : ***un pantalon, une flanelle, une culotte, une paire de chaussettes, un thermomètre une boîte de Kleenex et une grande boîte de lingettes par mois.***
- 3- GOÛTER** : Vous mettrez dans le panier (sac) de l'enfant : une gourde et une serviette de table, avec une petite tartine, un biscuit et un fruit à la rigueur.
- 4- ABSENCE** : En cas de maladie, ou pour toute autre raison d'absence, vous prévenez la direction dès le premier jour. Après une maladie contagieuse, aucun enfant ne sera réintégré dans sa classe sans certificat du médecin traitant.
- 5- REMARQUES** :
 - 1-** Chewing-gum, chocolats, oranges, sucettes, œufs, thons et tout ce qui salit les habits et les affaires des enfants, **sont strictement interdits.**
 - 2-** Tout objet, habit, gourde et panier... doit être marqué (brodé pour les habits) des 3 initiales de l'enfant : *prénom, prénom du père et nom.*
 - 3-** Les parents n'ont pas le droit de rentrer à la garderie.

Bonne Année Scolaire

